

Appendix (C.)
No. II.

owing we believe to disappointments by undertakers. The management of this service is left to the Commissioners for the County of Montreal.

9th Jany.

The whole nevertheless is humbly submitted.

ROD. MACKENZIE,
JOSEPH MALBEOUF,
CHARLES ROY.

Terrebonne, 24th April, 1820.

To the Honourable the Knights, Citizens and Burgesses in Provincial Parliament assembled.

THE undersigned Commissioners for the Internal Communications of the County of Effingham, have the honour to transmit herewith their Report of last year, which had been forwarded, but arriving too late for the Session was returned.

The present year furnishes but little for a Report. The road in the line which divides the Counties of Effingham and Leinster, and which was commenced in 1817, though in a manner passable is not yet finished according to contract. It should have been delivered in August 1819, as stated in former Reports, but the Contractor grounds his excuses for the delay upon the difficulties thrown in his way at the commencement of his operations by the proprietors of the soil in the vicinity, and which called for the interference of the Grand Voyer and of the Road Act. The undersigned acting under the arrangements introduced by this interference, have unavoidably been exposed to inconveniences and litigations which involved them in troubles and heavy expense.

Nothing has been done towards the improvement of the navigation in River Jesus last Season, still the means intended for that purpose may be usefully employed, provided all artificial obstructions can be obviated. The improvements of the navigation in River Des Prairies, were commenced in September; of this service the Commissioners for the County of Montreal who assumed the superintendence of it will report.

Owing to the opening of the new road from Terrebonne to L'Achigan, great numbers of Emigrants have established themselves at the end of it in a Wilderness, and next Season there is little doubt but all the unconceded lands in the Seigniories of Terrebonne and La Chenaie will be in the possession of Settlers. Indeed all the waste land in that direction which can bear cultivation may immediately be brought under improvement if rendered any wise accessible. A hundred, fifty or even twenty-five pounds judiciously laid out on Roads of eight or ten feet wide, wrought merely like winter roads, may prove a sufficient opening for the encouragement of establishments that will ameliorate such communications in measure as the convenience of settlers shall require. The Soil, the climate, and the proximity of that country to the St. Lawrence invite Settlers, and to settle the whole within a short period requires only a favourable beginning.

ROD. MACKENZIE,
JOSEPH MALBEOUF.

Terrebonne, 1st January, 1821.

No. III.

To the Honourable the Members of the Provincial Assembly of Lower-Canada.

GENTLEMEN,

No. III.
26th Jany.

WE feel regret in having to inform you that from a want of co-operation on the part of some of the Commissioners, the Road between this Parish and that of St. Joachim has not been made as was last summer to have been expected. New Commissioners having been appointed, we lost no time in applying to His Grace, the then Governor, for leave to have the said road opened. His absence and premature decease occasioned a further delay, but upon our being authorized by His Honour the President, his Successor in the Government, we followed the formalities prescribed by law, and had the said road undertaken by four inhabitants, proprietors in this Parish, fourteen feet wide, clear and fit for travelling between the Ditches wherever they are necessary, with the Bridges required, and a clearing twenty feet wide on each side to obviate such obstruction as the falling of trees might occasion, to be delivered as follows: that is to say, seven feet clear and fit for travelling next All Saints Day, and the remainder at the same period of the next year, for the sum of nineteen hundred pounds the extent of our means, which was approved by His Honour on the 20th of November last, and provided us with a Sum of £650 to meet the demands of the undertakers, the Price being very moderate comparatively with all the offers made to us, which are as follows: The first was for the Sum of £5000, the second for £4,800, the third for ten feet only without any clearing, £2000, the fourth, for fourteen feet without any clearing, £1950. In as much as none of the offers last mentioned could be accepted, according to the authorization of his Honour, and that the price of our Undertakers does not appear adequate to the works which they have to execute; we have independent-

ly

par la faute, à ce que nous pensons, des Entrepreneurs. La conduite en est laissée aux Commissaires pour le Comté de Montréal.

Le tout néanmoins humblement soumis.

ROD. MACKENZIE,
JOSEPH MALBEOUF,
CHARLES ROY.

Terrebonne, le 24 Avril 1820.

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, assemblés en Parlement Provincial.

LES Souffignés, Commissaires pour les Communications Intérieures pour le Comté d'Effingham, ont l'honneur de transmettre, avec le présent, leur Rapport de l'année dernière, qui a été envoyé; mais comme il est arrivé trop tard pour la Session, il a été remis.

Ce qui a été fait cette année est très-peu de chose pour être le sujet d'un Rapport. Le Chemin, dans la Ligne qui sépare les Comtés d'Effingham et de Leinster, qui a été commencé en 1817, quoique praticable jusqu'à un certain point, n'est pas encore fini suivant le Contrat. Il auroit dû être livré en Août 1819, tel qu'énoncé dans les Rapports antérieurs; mais le Contractant rejette son délai sur les difficultés que lui ont opposées, au commencement de ses opérations, les propriétaires du terrain dans le voisinage, et qui ont eu besoin de l'interposition du Grand-Voyer et de l'Acte des Chemins. Les Souffignés, agissant d'après les arrangements introduits par cette interposition, ont inévitablement été exposés à des inconvénients et des contestations, qui leur ont donné beaucoup de peine et leur ont occasionné de fortes dépenses.

Il n'a rien été fait l'Été dernier pour l'amélioration de la navigation de la Rivière Jésus, néanmoins ce qui a été destiné pour cet objet peut être employé utilement, pourvu que l'on puisse ôter tous les obstacles qui ont été mis. Les Améliorations dans la navigation de la Rivière des Prairies ont été commencées en Septembre: les Commissaires pour le Comté de Montréal, qui se sont chargés de la surintendance de cet ouvrage, en feront rapport.

Un nouveau Chemin ayant été ouvert de Terrebonne à L'Achigan, un grand nombre d'Emigrés se sont établis au bout de ce Chemin, dans un désert, et il n'y a pas de doute que, l'année prochaine, toutes les terres non concédées dans les Seigneuries de Terrebonne et de La Chenaie, ne soient occupées par ces gens-là. Même toutes les terres, dans cette direction, susceptibles de culture, peuvent être immédiatement améliorées, si elles étoient rendues tant soit peu accessibles. Cent, cinquante, ou même vingt-cinq Louis, judicieusement employés sur des Chemins de huit ou dix pieds de large, travaillés simplement comme des Chemins d'hiver, seroient suffisants pour encourager des Etablissements qui amélioreroient les communications à mesure que les gens établis en auroient besoin. Le Sol, le Climat et la proximité de ces endroits au Fleuve invitent les gens à s'établir; et il ne faut qu'un bon commencement pour établir le tout dans peu de tems.

ROD. MACKENZIE,
JOSEPH MALBEOUF.

Terrebonne, le 1er. Janvier 1821.

No. III.

Aux Honorables Membres de l'Assemblée Provinciale du Bas-Canada.

MESSIEURS,

NOUS sommes mortifiés de vous dire, que par un manque de co-opération d'une partie des Commissaires, l'exécution du Chemin entre cette Paroisse et celle de St. Joachim, dans le Comté de Northumberland, n'a pas eu lieu, comme on devoit s'y attendre, l'Été dernier; de nouveaux Commissaires ayant été appointés, aussitôt l'information reçue, nous avons le plutôt possible demandé à Sa Grace, le Gouverneur d'alors, la permission de faire ouvrir ledit Chemin; son absence et sa mort prématurée, nous a encore retardés quelque-tems, mais aussitôt que nous avons eu reçu l'autorisation de Son Honneur le Président, qui lui a succédé au Gouvernement, nous avons, avec les formalités requises par la loi, fait entreprendre ledit Chemin, par quatre habitants, propriétaires de cette Paroisse, de quatorze pieds franc et roulant, entre les fossés partout où ils seront nécessaires, avec les Ponts qui s'y rencontrent, et vingt pieds d'abatage de chaque côté, pour empêcher les obstructions occasionnées par la chute des arbres; livrable comme suit, savoir: sept pieds franc et roulant à la Toussaint prochaine, et la perfection à pareil tems, l'année suivante, pour la somme de £1900, montant de nos ressources; lequel a été approuvé par Son Honneur, le 20 Novembre dernier, et nous a fait toucher une somme de £650, pour subvenir aux demandes des Entrepreneurs, le prix étant bien médiocre, comparativement à toutes les offres qui nous ont été faites, comme suit: la première pour la susdite exécution la somme de £5000, la deuxième £4800, la troisième pour dix pieds seulement point d'abatage £2000, la quatrième enfin pour quatorze pieds et point d'abatage £1950: comme aucune de ces dernières offres ne pouvoit être acceptée, d'après l'autorisation de Son Honneur,

et

Appendice (C.)
No. II.

9e. Janyr.

No. II.

26e. Janyr.